



Reconnaissance dans le Pelvoux, 1895. ©DR

Les soldats des cimes

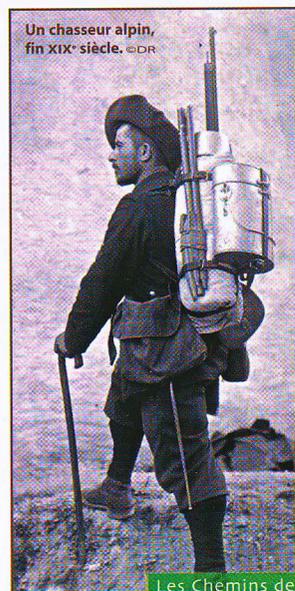
Les chasseurs alpins assurent aujourd'hui les missions « hiver » en Afghanistan. Leur entraînement spécifique en montagne en fait des combattants particulièrement aptes aux opérations dans ce milieu singulier. Depuis leur création, il y a 132 ans, ces « découvreurs » des Alpes ont démontré partout leurs qualités d'adaptation en région montagneuse, par tous les temps, en toute saison.

A la fin du XIX^e siècle, les relations diplomatiques entre la France et l'Italie sont mauvaises. Les Alpes constituent sur 1 200 kilomètres une frontière entre les deux pays garantissant une certaine sécurité en cas d'intention belliqueuse. En effet, cette région reste peu connue et peu fréquentée en dehors des autochtones. En 1870, les passages sont limités à six routes et huit pistes muletières. Un éventuel ennemi ultra alpin armé et équipé peut passer par les cols, et, s'il est bien entraîné, emprunter les pistes muletières qui franchissent des cols difficiles d'accès et sont praticables pour les fantassins et même pour les artilleurs à condition que les pièces, démontées, soient portées par des mules. Les troupes françaises doivent être capables de défendre treize vallées, dont certaines sont impraticables en hiver. En 1882, vingt bataillons d'*Alpini* italiens, appuyés par huit batteries d'artillerie à pied formant un total de 30 000 combattants, sont face à notre pays. Les *Alpini* étaient des *Bersaglieri* (1) spécialisés dans le combat en montagne. Recrutés dans les vallées où étaient stationnées leurs unités, ils connaissaient bien le terrain. En temps de guerre, les bataillons étaient renforcés par des milices locales composées des contingents précédemment libérés, donc immédiatement aptes à rejoindre les unités d'active. Leur entraînement consistait en de longues marches, par tous les temps, en exercices tactiques, en construction de fortins, aménagement d'itinéraires, reconnaissances

diverses et tirs. Leur uniforme était adapté à leurs missions. Cette troupe était renforcée par des soldats du Génie et des artilleurs; l'ensemble constituait une sérieuse menace et il était temps pour le gouvernement français de réagir. Dès 1873, M. Cézanne, membre fondateur du Club alpin français et député des Hautes-Alpes, avait proposé la création de six bataillons de chasseurs alpins, mais en vain. L'intervention en montagne requérant une souplesse offerte par des unités légères et de volume réduit, c'est tout naturellement que, six ans plus tard, on pensa aux chasseurs à pied; le lieutenant-colonel Zédé ayant convaincu le gouverneur de Lyon d'effectuer des manœuvres en haute montagne, le choix se porta sur le 12^e bataillon de chasseurs à pied en garnison dans cette ville. Ces derniers se mirent au travail: sans relâche, ils parcoururent presque toutes les vallées alpines, traversant les glaciers, reconnaissant les cols du Mont Cenis à La Tinée, franchissant des centaines de passages, en découvrant beaucoup, et consignait par écrit leurs découvertes et leurs observations. Ils repéraient les postes de tir, des positions de batteries, aménageaient les itinéraires et construisaient des refuges. Ces excellents résultats amenèrent le commandement à entraîner d'autres trou-

pes. Toujours précédées de reconnaissances, les marches menaient le bataillon entier, en armes, à traverser des glaciers. La voie était ouverte pour permettre à des artilleurs et des sapeurs de valoriser à leur tour le terrain.

La tenue des chasseurs à pied s'adapta. Les chaussures furent remplacées par des brodequins à large semelle et les bandes molletières enserrèrent les jambes, garantissant protection et souplesse. Le collet à capuchon, abandonné plus tard au profit de la pèlerine, couvrit le paletot court et l'ample béret béarnais « dans lequel on pouvait mettre les deux pieds au bivouac » devint la coiffure emblématique des *Alpini*. Quant à l'armement, le fusil Gras fut remplacé par le Lebel. Adaptation de la tenue mais aussi mise en œuvre de moyens nouveaux comme, par exemple, la création d'escouades franches, qui devinrent plus tard les sections d'éclaireurs skieurs, et la mise en place de l'artillerie de montagne. Enfin, après bien des difficultés, le ministre de la Guerre promulgua le 27 décembre 1888 la loi « qui modifie l'organisation de certains bataillons de chasseurs à pied », qui devinrent « bataillons alpins de chasseurs à pied » puis « bataillons de chasseurs alpins ».



Un chasseur alpin, fin XIX^e siècle. ©DR

Colonel Gérard Monneveu

(1) Unité d'infanterie de l'armée italienne.